Envoyé en préfecture le 28/08/2020
Reçu en préfecture le 28/08/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200827-BC_2020_0104-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCOT ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT D'ANNEMASSE AGGLO

N° BC_2020_0104

Séance du : 25 août 2020

Convocation du : le 20 août 2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :
Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL

***

Dans le cadre de la poursuite des travaux relatifs à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, il est proposé de renouveler l'adhésion d'Annemasse Agglo à la Fédération des SCOT, et de l'Innovation qui compte plus de 300 établissements porteurs de SCOT adhérents.

Ce réseau et cette association permettent de favoriser les échanges et les bonnes pratiques dans le cadre du réseau des SCOT et des Rencontres Nationales et régionales, de disposer d'un centre de ressources (base de données et documentation) et d'une expertise juridique spécialisée ou encore de journées de formations dédiées à certaines thématiques intégrées aux SCOT.

La Fédération a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCOT avec un objectif double : mettre en réseau et capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

Ses statuts garantissent une stricte égalité entre les établissements publics adhérents : «un SCOT/ une voix». De même, la Fédération s'attache à une stricte «neutralité politique», au service de tous les SCOT.

Le montant de l'adhésion est calculé comme suit :
SCoT regroupant de 30 001 à 399 999 habitants : 1 cent / habitant

Pour 2020, la population d'Annemasse Agglomération est de **91 300 habitants** (données INSEE), l'adhésion s'élève donc à 913 €.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'adhésion d'Annemasse Agglo à la fédération des SCOT ;
DE PROCÉDER à la désignation d'un représentant, d'Annemasse Agglo à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/08/2020
Reçu en préfecture le 28/08/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200827-BC_2020_0104-DE

Association	Titulaire
Fédération Nationale des SCOT	Denis MAIRE

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal, gestionnaire AMTER, antenne OAMT10, nature 6281.

Signé par : Alain FARINE
Date : 27/08/2020
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.